

Lundi 14 septembre 2026

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal, tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 14 septembre 2026 à 20 h 00.

Sont présents Mesdames et Messieurs les Conseillers suivants :
Francis Ouellet, Isabelle Chouinard, Josée Chouinard, François Gagné-Bérubé, Caroline Hudon et Alain Potvin, sous la présidence de Madame Solange Morneau, mairesse formant quorum.

Sont aussi présentes Mesdames Louise St-Pierre, greffière et Emilie Poulin, directrice générale.

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Constatant que tous les membres du conseil sont présents et forment quorum, Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

2026-09-369 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

CONSIDÉRANT la lecture de l'ordre du jour suivant :

- 1. Ouverture de la séance.
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
- 3. Adoption du Règlement numéro 433-2026 modifiant le Règlement numéro 427-2026 concernant les compteurs d’eau.
- 4. Adoption du Règlement numéro 434-2026 modifiant le Règlement numéro 430-2026 concernant les systèmes d'alarme.
- 5. Autorisation de signature du contrat de vente à intervenir avec Armand St-Onge inc. pour le lot numéro 6 740 810 du cadastre du Québec.
- 6. Période de questions.
- 7. Clôture et levée de la séance.

CONSIDÉRANT l’article 325 de la Loi sur les cités et villes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement de l'adopter.

Solange Morneau, mairesse	Me Louise St-Pierre, greffière
---------------------------------	--------------------------------------

2026-09-370 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 433-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 427-2026 CONCERNANT LES COMPTEURS D’EAU.

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 427-2026 concernant les compteurs d’eau en vigueur sur le territoire;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues avec le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation quant aux immeubles visés dans le cadre de la Stratégie québécoise d’économie d’eau potable;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la définition des immeubles non-résidentiels visés qui se retrouve au règlement numéro 427-2026 afin de se conformer à la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil du 1^{er} septembre 2026 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du règlement numéro 433-2026, la greffière a fait mention de l'objet de celui-ci;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Caroline Hudon

et résolu unanimement que le Règlement numéro 433-2026 modifiant le Règlement numéro 427-2026 concernant les compteurs d'eau soit adopté et qu'il ordonne et statue comme suit : **(voir le livre des règlements)**.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2026-09-371

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 434-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 430-2026 CONCERNANT LES SYSTÈMES D'ALARME.

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 430-2026 concernant les systèmes d'alarme;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le règlement afin d'y ajouter des montants d'amende en cas de non-respect dudit règlement;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du conseil municipal tenue le 1^{er} septembre 2026 et que le projet de règlement numéro 434-2026 a été déposé à cette même séance;

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du règlement numéro 434-2026, la greffière a fait mention de l'objet de celui-ci;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement que le Règlement numéro 434-2026 modifiant le Règlement numéro 430-2026 concernant les systèmes d'alarme soit adopté et qu'il ordonne et statue comme suit : **(voir le livre des règlements)**.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2026-09-372

AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE VENTE À INTERVENIR AVEC ARMAND ST-ONGE INC. POUR LE LOT NUMÉRO 6 740 810 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

CONSIDÉRANT la promesse d'achat intervenue le 15 juillet 2026 entre la Ville et Armand St-Onge inc. pour une partie du lot numéro 4 851 781 du cadastre du Québec située dans le parc industriel;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2026-08-323 de ce conseil désignant les signataires autorisés à signer le contrat de vente avec Armand St-Onge inc.;

CONSIDÉRANT que le numéro de lot qui aurait dû apparaître à ladite résolution est celui résultant de l'opération de morcellement, soit le lot numéro 6 740 810 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT le projet de contrat de vente préparé par Me Claude Gagnon, notaire et soumis aux membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement :

- d'annuler la résolution numéro 2026-08-323 sur le même sujet;
- de ratifier les termes du contrat de vente à intervenir avec Armand St-Onge inc. pour le lot numéro 6 740 810 du cadastre du Québec au coût de 29 022,22 \$ incluant les taxes et de mandater la mairesse, Madame Solange Morneau ainsi que la greffière, Me Louise St-Pierre à signer, pour et au nom de la Ville, ledit contrat.

_____ Solange Morneau, mairesse	_____ Me Louise St-Pierre, greffière
------------------------------------	---

2026-09-373	<u>PÉRIODE DE QUESTIONS.</u>
-------------	-------------------------------------

Aucune question.

2026-09-374	<u>CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE.</u>
-------------	--

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement la clôture et la levée de la séance à 20 h 07.

_____ Solange Morneau, mairesse	_____ Me Louise St-Pierre, greffière
------------------------------------	---

Signature du procès-verbal

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière